

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX

Session du vendredi 24 novembre 2017

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 24 novembre 2017, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Était absent : Francis ARNOUD.

La séance est ouverte.

M. le PRÉSIDENT : Mes chers collègues, je vous propose de commencer. Nous avons reçu les excuses de notre collègue Francis ARNOUD. Tous les autres membres sont présents.

Au préalable, Nicolas CONVOLTE a renouvelé sa demande de modification du positionnement des sièges pour pouvoir être assis aux côtés de Madame Laurence ROBERT-DEHAULT. Je rappelle donc que notre assemblée reste une assemblée territoriale et qu'elle ne revêt pas un caractère politique. La loi prévoit la mise en place de binômes et j'entends donc ne pas y revenir. La réponse sera donc la même que celle formulée au début de cette mandature, il y a quelques années. Nous ne pouvons pas répondre favorablement à votre demande, sachant, encore une fois, que nous sommes avant tout une assemblée territoriale.

Mesdames et Messieurs les vice-présidents, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

C'est un plaisir de vous retrouver toutes et tous pour cette nouvelle séance plénière, principalement consacrée à pourvoir les représentations de la collectivité auprès de nos nombreux partenaires, ainsi qu'à terminer le processus de constitution des huit commissions organiques.

Vous avez tous reçu les rapports dans le délai de douze jours francs avant la tenue de

cette réunion. Le Cabinet a préparé en amont, avec les membres de la majorité départementale, l'examen du rapport 1-3 dédié à cette séquence de désignations. Les tableaux ont été affichés à l'extérieur de la salle. Je vais, au cours de la séance, donner lecture des candidatures aux différents organismes. Il ne s'agira évidemment à ce stade que de propositions : merci de demander la parole si nécessaire pour faire état d'une candidature ou d'un retrait de candidature.

Depuis l'élection d'un nouvel exécutif, le 6 novembre dernier, la collectivité poursuit sa réorganisation. D'ici la fin décembre, le tableau annuel des réunions de commissions, de commissions permanentes et de plénières vous sera communiqué. Je vous propose une séance dédiée au débat d'orientations budgétaires le 15 décembre. Celle réservée à l'examen du projet de budget primitif sera programmée le vendredi 9 février 2018. En mars prochain, soit exactement à mi-mandat, nous tiendrons un séminaire de travail, dans le même esprit que celui organisé par Bruno SIDO en octobre 2015 et où 25 orientations stratégiques avaient été établies. Pour chacune, un bilan sera établi et chaque commission sera invitée à questionner nos pratiques et nos règlements d'intervention avec un seul objectif pour guide : plus d'efficacité et moins de formalisme, le tout sous contrainte financière puisque comme vous le savez, l'État souhaite encadrer davantage nos dépenses à travers un « contrat de confiance ».

Dans le respect des compétences attribuées par la loi NOTRe, nous devons être encore plus à l'écoute des citoyens, des collectivités et de leurs groupements ainsi que du monde associatif. Aucun tabou ne doit entraver votre réflexion et nous devons rester libres de notre politique pour le département. Osez faire des propositions qui décoiffent. Les seules limites sont budgétaires et légales, ce qui laisse tout de même le champ largement libre pour imaginer l'avenir.

À l'occasion du congrès des maires à Paris cette semaine, j'ai ressenti avec force ce ras-le-bol devant un tel excès de normes et un tel manque de moyens que les meilleures volontés se découragent. Le Département et les communes forment un binôme au service du développement local, d'où ma présence aux côtés des maires de Haute-Marne et des sénateurs.

Avec Anne-Marie NEDELEC, nous avons bien entendu les discours du Premier Ministre et du Président de la République. Le fil conducteur de leur discours a été une bonne leçon de gestion pour nos collectivités. Mes chers collègues, le Département sera bien au rendez-vous de cet effort collectif pour assainir nos finances publiques mais nous demandons aussi à l'État qu'il nous fasse davantage confiance et qu'il nous montre l'exemple.

Nous devons être les facilitateurs et les porte-paroles des collectivités, ce qui suppose de montrer l'exemple sur ces questions. À cet égard, je souhaite faire du développement de l'e-administration une priorité. Grâce au plan Haute-Marne Numérique, nous pouvons offrir de nouveaux services en ligne. Déposer une demande de subvention, monter un dossier individuel dans le domaine social ou associatif doit pouvoir aussi se faire à distance, simplement et

rapidement. Nos outils évolueront, tout comme notre organisation administrative.

Imaginer l'avenir, c'est assurément un défi immense. Pour le relever, nous pouvons compter sur une administration compétente et dévouée. En votre nom à tous, je tiens à renouveler notre pleine confiance aux 1 200 collaborateurs de cette maison. Merci Monsieur le Directeur Général de vous faire le relais de ce message : la confiance est la condition pour agir.

Depuis mon élection le 6 novembre, j'ai moi-même porté ce message aux agents rencontrés au cours de mes visites. Outre l'Hôtel du Département et les services installés à Chaumont, j'ai visité des collèges, pôles techniques, circonscriptions d'action sociale, foyer de l'enfance, sites de travaux routiers etc. Je continuerai le 13 décembre prochain avec une nouvelle journée à la rencontre des agents et des équipes dans le sud du département. Les vice-présidents, présidents de commission et élus territorialement concernés seront naturellement associés.

J'ai tenu en particulier à dialoguer avec des mineurs étrangers non accompagnés et leurs encadrants. Devant la hausse continue du nombre de jeunes accueillis à ce titre, nous devons être à la hauteur du défi. La protection des mineurs est l'une des missions fondamentales de la collectivité. C'est l'ADN d'un conseil départemental.

La position que je vous propose est la suivante : assumer pleinement notre mission en revoquant à la hausse nos capacités ; en revanche, refuser catégoriquement tout laxisme dans la détermination de l'âge des personnes. Nous sommes compétents pour les mineurs, pas pour les majeurs.

Madame le Préfet et moi-même signerons avant Noël un protocole d'accord qui explicitera précisément le rôle de chacun, en toute transparence. Nous allons officialiser des partages d'information pour une plus grande efficacité. La presse sera évidemment la bienvenue. De même, *Ligne directe* informera nos concitoyens dès janvier sur ce thème en rappelant les chiffres, les compétences et les enjeux mais aussi les parcours. En effet, personne ou presque ne sait que beaucoup de ces jeunes en veulent, se battent pour réussir et ont de bons résultats malgré les traumatismes passés. Sur un sujet aussi sensible, je crois primordial de tout mettre sur la table, pour ne pas laisser l'ignorance et l'intolérance agiter les esprits et attiser les peurs.

Pour vous dire le fond de ma pensée, dans un département qui perd près de 1 000 habitants par an, si ces jeunes veulent s'intégrer et s'établir en Haute-Marne, c'est une chance pour eux et pour nous !

Parmi les priorités, je voudrais également renforcer les liens avec l'Association des Départements de France et avec la Région. Mon prédécesseur, le Président SIDO, était très impliqué au sein de l'ADF, grâce à son action à la tête du groupe de la droite, du centre et des

indépendants. Évidemment, son statut de parlementaire facilitait aussi beaucoup les rapports avec la Région. Je sais pouvoir compter sur son soutien et, très sincèrement, je le remercie de ce souci de la transmission qui l'honore. Les relations avec ces instances majeures doivent rester solides et constructives. Rendez-vous est donc pris avec Dominique BUSSEREAU et Jean ROTTNER, le Président de la Région.

Pour m'accompagner au quotidien et vous aider dans l'exercice de votre mandat, j'ai naturellement besoin d'une équipe de Cabinet. Karl TERROLLION a déposé cet été une demande de départ en congé de formation professionnelle. Les services l'ont instruite : il remplit les conditions prévues par les textes et quittera donc son poste à la fin de l'année. Dès à présent, je vais recruter un directeur de cabinet pour permettre une utile période de tuilage. Pour ce faire, un nouveau poste de collaborateur doit donc être ouvert, passant de deux aujourd'hui à trois demain.

Le périmètre de la Direction restera le même, incluant le service Communication. De la communication aussi, il est nécessaire de faire une priorité, en renforçant l'effort engagé par le Président SIDO depuis 2015. Je pense évidemment à la campagne d'attractivité en cours, en particulier dans le métro parisien.

Merci à ma première vice-présidente, Anne-Marie NEDELEC, et à tous les élus de l'ancien comité de pilotage, devenu une commission organique de plein exercice, pour la qualité du travail accompli avec l'équipe de la communication. Merci à tous les ambassadeurs bénévoles vus sur les affiches ou dans les vidéos en ligne sur internet pour leur temps et leur engagement. Merci à tous les talents encore trop modestes qui n'osent pas prendre notre attache pour rejoindre ce mouvement. C'est ensemble que nous ferons de la Haute-Marne un territoire attractif. Ces talents sont la démonstration que la Haute-Marne offre à chacun de réelles possibilités d'accomplissement personnel et professionnel, surtout après le plan Haute-Marne Numérique qui abolit les distances.

Les distances, sur notre réseau routier de près de 4 000 kilomètres, sont encore bien réelles et doivent être parcourues avec le maximum de sécurité et de confort de conduite possible. L'accessibilité et l'attractivité d'un département comme le nôtre passent aussi par là. C'est le sens de nos investissements et de nos priorités d'entretien, surtout en cette période de viabilité hivernale.

Parce que le tissu routier est très dense, notamment dans le sud, une remise à plat s'impose, en concertation bien sûr avec les communes. Parfois, il existe plusieurs voies raccordant la même commune au même axe principal, ce qui signifie des surcoûts sans pour autant améliorer le service au public.

Nous relancerons ce chantier en 2018 avec les vice-présidents et le président de la

commission concernée.

Je ne saurais conclure ce bref tour d'horizon sans évoquer Animal Explora. La délégation de service public sera lancée début décembre pour l'exploitation des équipements publics. En mars elle pourra être attribuée. Aurons-nous des candidats ? Seront-ils aussi intéressés par l'exploitation de la partie privée d'hébergement ? Voilà au moins deux questions que nous avons tous à l'esprit. Seul le temps permettra d'y répondre, mais vous pouvez compter sur mon engagement pour faire aboutir ce projet. Je vous invite donc à un peu de patience. La décision approche à grands pas.

Merci de votre attention.

[Applaudissements]

Y a-t-il des demandes de parole ?

M. Nicolas FUERTES : Pour faire suite à notre dernière séance plénière et comme vous avez évoqué la viabilité hivernale, il faudra aussi être particulièrement vigilants à la menace de départ du 15 vers Dijon. Il ne faudrait pas qu'un énième service quitte à nouveau la Haute-Marne alors que nous avons réussi à rassembler le SDIS, le SAMU et notre viabilité hivernale, ce qui n'est pas le cas de tous les départements.

M. le PRESIDENT : Comme vous le savez, le dossier est attentivement suivi. Madame le Préfet a annoncé la semaine dernière que la décision était suspendue et qu'un audit allait être mis en place durant une année pour vérifier l'efficacité de ce service. Nous sommes en train de travailler avec Madame le Préfet pour envisager une mutualisation supplémentaire et innovante qui pourrait renforcer le 15-18 pour le département. Nous en reparlerons le moment venu.

M. Bruno SIDO : Nous considérons que votre discours convient tout à fait à la situation mais il est un sujet que vous n'avez pas abordé – volontairement ou non d'ailleurs – à savoir l'avenir du syndicat départemental d'ingénierie pour les communes qui en ont bien besoin.

M. le PRESIDENT : Monsieur le Sénateur, puisque vous avez accompli très récemment un tour du département et que vous avez rencontré à cette occasion de nombreux élus, vous savez qu'un certain nombre de questions se posent s'agissant de ce syndicat départemental. La situation a évolué ces dernières années. Les agglomérations ont embauché aussi bien des techniciens que des ingénieurs. Les difficultés persistent plutôt dans les intercommunalités les plus rurales qui ont encore besoin de soutien et d'assistance. Nous allons donc travailler sur ce sujet, sachant que tout dépendra avant tout de la volonté des élus. Je dois discuter prochainement avec les agglomérations et les présidents d'intercommunalités. Nous reviendrons rapidement devant vous pour vous parler de ce projet de syndicat. Ce dernier a

effectivement été un peu mis en sommeil ces derniers mois mais l'idée n'est pas abandonnée. Il s'agit simplement de prévoir du « cousu main » et de répondre aux attentes des collectivités qui en ont besoin.

M. Bruno SIDO : Cette mise en sommeil s'expliquait aussi par la campagne en cours, sachant qu'il convenait d'éviter de mélanger les genres. En outre, comme les communes pourront probablement conserver un peu plus longtemps que prévu les compétences eau et assainissement, les intercommunalités dites rurales auront très certainement besoin d'un appui. Je me réjouis en tout cas que des réflexions soient entamées pour essayer de résoudre cette question.

M. le PRESIDENT : Très bien. S'il n'y a pas d'autres demandes d'interventions, nous passons au premier rapport.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 27 octobre 2017

Rapport n° I – 1

M. le PRESIDENT : Ce procès-verbal appelle-t-il des observations ? Apparemment non. Je vous propose donc de l'adopter.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Composition des commissions organiques du conseil départemental

Rapport n° I – 2

M. le PRESIDENT : Comme vous le savez, deux de nos collègues n'étaient pas présents lors de la séance d'installation des commissions organiques. Je m'étais donc engagé à revenir sur la composition de ces derniers pour les compléter le cas échéant.

Madame ROBERT-DEHAULT et Monsieur CONVOLTE, avez-vous des propositions à nous formuler sur le sujet ?

M. Nicolas CONVOLTE : Je me suis inscrit le jour même à la fin de la séance.

M. le PRESIDENT : Certes, mais il était trop tard puisque la séance était levée. Nous devons approuver cette désignation en séance plénière. Pouvez-vous nous rappeler ces

éléments ?

M. Nicolas CONVOLTE : Je me souviens qu'il y avait là la sixième commission « Vie collégiale et e-administration »...

M. le PRESIDENT : Qu'en est-il pour Madame Laurence ROBERT-DEHAULT ? Comme vous n'étiez pas là et que nous devons l'entériner en séance plénière, je vous repose la question aujourd'hui.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Mon choix est de rester dans la septième commission, à savoir la commission sociale.

M. le PRESIDENT : Très bien, merci. Monsieur CONVOLTE ?

M. Nicolas CONVOLTE : La seconde commission où je souhaite siéger sera celle intitulée « Monde associatif, culture et sports ».

M. le PRESIDENT : Il s'agit donc de la huitième commission.

Je vous propose donc d'entériner ces deux demandes de Monsieur CONVOLTE et de Madame Laurence ROBERT-DEHAULT. Madame ROBERT-DEHAULT souhaite intégrer la septième commission. Monsieur CONVOLTE souhaite intégrer les sixième et huitième commissions.

S'il n'y a pas de demandes d'interventions, je vous propose de passer au vote.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Représentations du conseil départemental au sein d'instances internes et d'organismes extérieurs

Rapport n° I – 3

M. le PRESIDENT : Je vous propose de ne pas voter pour chacune des commissions, mais de procéder par le biais d'une validation globale. Les candidatures sont les suivantes :

- pour la commission locale de l'évaluation des charges et des ressources transférées (quatre représentants), sont candidats : Anne-Marie NEDELEC, Stéphane MARTINELLI, Bertrand OLLIVIER, Paul FOURNIÉ.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

Nous avons déjà délibéré le 6 novembre dernier s'agissant de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public.

- pour la commission consultative des services publics locaux (treize titulaires et treize suppléants), sont candidats en tant que titulaires : Yvette ROSSIGNEUX, Paul FLAMERION, Marie-Claude LAVOCAT, Bernard GENDROT, Céline BRASSEUR, Anne-Marie NEDELEC, Brigitte FISCHER-PATRIAT, Paul FOURNIÉ, Rachel BLANC, André NOIROT, Luc HISPART, Catherine PAZDZIOR et Nicolas FUERTES. Pour les suppléants : Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Jean-Michel RABIET, Karine COLOMBO, Jean-Michel FEUILLET, Astrid HUGUENIN, Laurent GOUVERNEUR, Mireille RAVENEL, Fabienne SCHOLLHAMMER, Véronique MICHEL, Stéphane MARTINELLI et Bertrand OLLIVIER.

S'il n'y a pas d'observations, nous pouvons donc acter la composition de cette commission, laquelle regroupe également quatre associations : le Président du Comité départemental olympique et sportif de la Haute-Marne (ou son représentant), le Président de la Société des sciences naturelles et d'archéologie de la Haute-Marne (ou son représentant), le Président de l'association des Logis de Haute-Marne (ou son représentant) et le Président de Nature Haute-Marne (ou son représentant).

- pour la commission locale d'information de Soulaines (un titulaire) : Madame Elisabeth ROBERT-DEHAULT. Y a-t-il d'autres candidats ? Non. Je vous propose donc la candidature d'Elisabeth ROBERT-DEHAULT. Pas d'observations ? Cette candidature est donc validée.
- pour le conseil d'administration du Groupe d'intérêt public pour l'accompagnement du laboratoire de recherche du GIP (un titulaire et deux membres) : Nicolas LACROIX comme titulaire, Bruno SIDO et Bertrand OLLIVIER comme membres.

Sur ce sujet, je vous confirme que je souhaite que Bruno SIDO reste Président du GIP.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le laboratoire de recherche sur la gestion des déchets au Comité local d'information et de suivi (CLIS) (cinq titulaires), les candidats sont les suivants : Fabienne SHOLLHAMMER, Jean-Michel FEUILLET, Bertrand OLLIVIER, Astrid HUGUENIN, Elisabeth ROBERT-DEHAULT et Luc HISPART.

Nous avons donc un candidat de trop. Madame Elisabeth ROBERT-DEHAULT, vous vous retirez ? Très bien.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le centre d'échange des données interdépartemental, une seule candidature, celle de Bernard GENDROT, et une suppléance pour Anne-Marie NEDELEC.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), sont candidats : Nicolas LACROIX, Bruno SIDO, Jean-Michel RABIET et Stéphane MARTINELLI.

Comme commission importante aura des décisions à prendre l'année prochaine puisque vous savez que Madame le Préfet veut rediscuter de l'ensemble des communes qui souhaiteraient quitter les limites départementales dans le cadre d'intercommunalités. J'ajoute qu'un certain nombre d'entre vous siègent également dans cette commission par le biais des intercommunalités ou des petites communes.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Je pense qu'il serait souhaitable de prévoir un représentant du nord du département, surtout que nous connaissons des difficultés pour l'intégration de deux communes meusiennes.

M. le PRESIDENT : Votre premier vice-président d'agglomération, Monsieur GOUVERNEUR, est déjà membre de la CDCI. Il me semble également que les maires des plus grandes villes en font partie.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Effectivement.

M. le PRESIDENT : Très bien. S'il n'y a pas d'autres candidatures, nous pouvons donc acter la composition de cette commission.

- pour la commission consultative des gens du voyage (quatre titulaires, le Président est membre de droit) : Catherine PAZDZIOR, Luc HISPART, Céline BRASSEUR, Mireille RAVENEL.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour la commission chargée d'établir la liste annuelle départementale des jurés d'Assises (cinq titulaires et un suppléant) : Gérard GROSLAMBERT, Anne-

Marie NEDELEC, Paul FOURNIÉ, Paul FLAMERION, Astrid HUGUENIN et Anne CARDINAL comme suppléante.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour la commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics (trois titulaires, trois suppléants) : Paul FOURNIÉ, Gérard GROSLAMBERT, Stéphane MARTINELLI comme titulaires, Paul FLAMERION, André NOIROT et Rachel BLANC comme suppléants.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour la commission départementale pour les anciens combattants et les victimes de guerre et de la mémoire de la Nation : une candidate, Brigitte FISCHER-PATRIAT.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour la cellule d'analyse des risques et d'information préventive (un titulaire, un suppléant) : Laurent GOUVERNEUR comme titulaire et Bertrand OLLIVIER comme suppléant.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (deux titulaires et deux suppléants) : Bernard GENDROT et Gérard GROSLAMBERT comme titulaires, Paul FOURNIÉ et Anne CARDINAL comme suppléants.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour la commission départementale des impôts directs locaux : un titulaire Gérard GROSLAMBERT, un suppléant Paul FLAMERION.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour la commission départementale de présence postale territoriale (deux titulaires, deux suppléants) : André NOIROT et Nicolas LACROIX comme titulaires, Mireille RAVENEL et Véronique MICHEL comme suppléantes.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour la commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la

citoyenneté : Paul FLAMERION comme titulaire et Karine COLOMBO comme suppléante.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le comité régional pour la cohésion sociale et l'égalité des chances : Mokhtar KAHLAL.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le collège associé instances de l'assemblée des départements de France : Nicolas LACROIX.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour la commission départementale d'établissement des listes électorales : Paul FLAMERION.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour l'institut régional du travail social de Champagne-Ardenne : Rachel BLANC.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le conseil régional de discipline et de recours de la fonction publique territoriale (trois titulaires) : Gérard GROSLAMBERT, Bernard GENDROT ; Jean-Michel RABIET.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour la commission départementale de réforme ; Bernard GENDROT et André NOIROT comme titulaires, Gérard GROSLAMBERT, Anne-Marie NEDELEC, Catherine PAZDZIOR et Karine COLOMBO comme suppléants.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour la commission consultative départementale de la protection civile, de la sécurité et de l'accessibilité : Marie-Claude LAVOCAT, Astrid HUGUENIN et André NOIROT comme titulaires, Karine COLOMBO, Bertrand OLLIVIER et Véronique MICHEL comme suppléants.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour la commission départementale de la sécurité routière : Paul FOURNIÉ comme titulaire et Nicolas CONVOLTE comme suppléant.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour la SPL-XDEMAT : Gérard GROSLAMBERT.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour la SEM Haute-Marne Immobilier-Bail : Gérard GROSLAMBERT et Nicolas LACROIX.

Avec la modification de capital, nous passons de quatre à deux titulaires. Je précise également que d'autres membres dont Bruno SIDO et Bertrand OLLIVIER ainsi que des élus de l'agglomération de Chaumont siègent au sein du conseil d'administration.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour l'entente interdépartementale de lutte contre la rage : Brigitte FISCHER-PATRIAT, Anne-Marie NEDELEC, Laurent GOUVERNEUR, Bernard GENDROT.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le groupement de défense sanitaire de Haute-Marne : Brigitte FISCHER-PATRIAT est candidate en tant que suppléante mais personne ne s'est porté candidat pour le poste de titulaire.

Monsieur RABIET, en tant qu'ancien titulaire, pouvez-vous nous rappeler quel est le rôle de ce groupement ?

M. Jean-Michel RABIET : Le groupement de défense sanitaire remplit plusieurs missions. En premier lieu, il est missionné par l'État pour éradiquer, en prévention ainsi qu'en curatif, un certain nombre de maladies, notamment chez les bovins et les ovins. Nous l'avons aidé tous les ans et particulièrement en 2017 puisque nous leur avons apporté 170 000 euros à titre exceptionnel pour la prévention d'une maladie appelée « BVD » (diarrhée virale bovine). Le mieux serait donc que les experts en agriculture nouvellement désignés s'emparent du sujet.

M. le PRESIDENT : Très bien. Merci Monsieur RABIET. Je propose donc la candidature de Monsieur GOUVERNEUR avec Brigitte FISCHER-PATRIAT comme suppléante.

M. Laurent GOUVERNEUR : Il faut toutefois savoir que c'est désormais la Région qui va intervenir pour le GDS, ce qui n'empêche pas évidemment que nous devons être présents

dans la commission.

M. le PRESIDENT : Je propose donc le binôme composé de Laurent GOUVERNEUR et de Brigitte FISCHER-PATRIAT.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour la commission d'établissement des listes électorales de la chambre d'agriculture : Laurent GOUVERNEUR.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour la commission régionale de l'agriculture raisonnée et de la qualification des exploitations : Brigitte FISCHER-PATRIAT comme titulaire et Laurent GOUVERNEUR comme suppléant.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le comité de bassin Seine-Normandie : Laurent GOUVERNEUR comme titulaire.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le comité de bassin Rhin-Meuse : Mireille RAVENEL.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le comité de bassin Rhône-Méditerranée-Corse : aucune candidature ne s'est exprimée.

M. Jean-Michel RABIET : J'y siégeais auparavant, mais je ne figure plus du tout dans les commissions liées à l'environnement. Là encore, le mieux serait probablement de chercher au sein de la cinquième commission.

M. le PRESIDENT : L'organisation du conseil départemental ne doit pas non plus être cloisonnée aux seules commissions. La transversalité au sein des pôles et des commissions peut aussi jouer. Il serait plutôt opportun que le titulaire soit choisi parmi les élus du sud du territoire.

M. Jean-Michel RABIET : Je veux bien continuer...

M. le PRESIDENT : Nous avons donc la candidature de Monsieur RABIET.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour l'entente interdépartementale de la Marne : Brigitte FISCHER-PATRIAT, Fabienne SCHOLLHAMMER, Laurent GOUVERNEUR, Nicolas FUERTES.

Mme Fabienne SCHOLLHAMMER : Je siége déjà à l'EPAMA.

M. le PRESIDENT : Vous êtes sur les deux.

Mme Fabienne SCHOLLHAMMER : L'EPAMA est déjà très lourd.

M. le PRESIDENT : Pour ne rien vous cacher, nous avons préalablement pensé à Monsieur SIDO mais si vous préférez y siéger, nous pouvons effectivement valider ces quatre candidatures.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour l'établissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents (EPAMA) : Fabienne SCHOLLHAMMER et Mireille RAVENEL comme titulaires, André NOIROT et Bruno SIDO comme suppléants.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le conseil d'administration de la SAFER : Bernard GENDROT.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le comité technique de la SAFER : Bernard GENDROT comme titulaire et Laurent GOUVERNEUR comme suppléant.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour la commission consultative de l'environnement des aéroports : Mokhtar KAHLAL comme titulaire et Astrid HUGUENIN comme suppléante pour le Nord ; Anne-Marie NEDELEC comme titulaire et Francis ARNOUD comme suppléant pour le Sud.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

M. Bruno SIDO : En tant que membre de la commission des affaires étrangères, Défense et forces armées, je vous annonce que le 61^e régiment d'artillerie sera doté de drones Reaper, lesquels ont besoin d'une piste pour décoller. La piste de Semoutiers va donc reprendre du service pour le décollage de ces drones.

M. le PRESIDENT : Merci de ces informations.

- pour la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Haute-Marne : Yvette ROSSIGNEUX comme titulaire et Mireille RAVENEL pour la partie nature ; Laurent GOUVERNEUR comme titulaire et Nicolas FUERTES comme suppléant pour les sites et les paysages ; Anne LEDUC comme titulaire et Jean-Michel FEUILLET comme suppléant pour la publicité ; Bernard GENDROT comme titulaire et Paul FOURNIÉ comme suppléant pour les carrières ; Bernard GENDROT comme titulaire et Paul FLAMERION comme suppléant pour la partie faune sauvage captive.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le conseil de rivage des lacs : Mireille RAVENEL comme titulaire et Nicolas FUERTES comme suppléant.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le groupe de travail chargé d'établir les cartes et les listes départementales des points noirs paysagers et environnementaux liés aux réseaux aériens : Paul FLAMERION.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Je pourrais être intéressée par un poste de suppléante au titre de la base aérienne de Saint-Dizier.

M. le PRESIDENT : Il n'est pas prévu de suppléant.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Alors tant pis.

M. le PRESIDENT : Ceci étant, Monsieur FLAMERION est peut-être prêt à vous laisser sa place...

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Si les discussions de ce groupe ne concernent pas la base aérienne de Saint-Dizier, je préfère ne pas candidater.

En l'absence d'autres candidatures, la proposition est validée.

- pour le comité départemental de suivi de Natura 2000 : Yvette ROSSIGNEUX.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour la commission départementale chargée d'élaborer la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur : Brigitte FISCHER-PATRIAT comme titulaire et Laurent GOUVERNEUR comme suppléant.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour la commission d'élaboration du plan régional pour la qualité de l'air en Champagne-Ardenne : Laurent GOUVERNEUR.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de la Haute-Marne : Elisabeth ROBERT-DEHAULT et Anne-Marie NEDELEC comme titulaires, Brigitte FISCHER-PATRIAT et Laurent GOUVERNEUR comme suppléants.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Les suppléants sont-ils ou non rattachés à un titulaire en particulier ?

M. le PRESIDENT : Non.

En l'absence d'autres candidatures, la proposition est validée.

- pour la commission régionale de la forêt et des produits forestiers : Bernard GENDROT.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour la commission départementale des risques naturels majeurs : André NOIROT et Anne-Marie NEDELEC comme titulaire, Brigitte FISCHER-PATRIAT et Nicolas FUERTES comme suppléants.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour la commission départementale des objets mobiliers : Elisabeth ROBERT-DEHAULT et Anne LEDUC comme titulaires, Astrid HUGUENIN et Anne CARDINAL comme suppléantes.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Ces commissions ont été totalement réorganisées par le ministère de la Culture et ne font plus qu'une mais avec des collègues. La DRAC fonctionne, quant à elle, par nominations, de sorte que nous nous trouvons quelque peu en décalage.

M. le PRESIDENT : Nous vérifierons ces éléments. Merci de ces précisions.

En l'absence d'autres candidatures, la proposition est validée.

- pour la commission régionale du patrimoine et des sites : Elisabeth ROBERT-DEHAULT et Fabienne SCHOLLHAMMER comme titulaires et Gérard GROSLAMBERT comme suppléant.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour l'association Arts Vivants 52 (six titulaires) : Gérard GROSLAMBERT, Paul FLAMERION, Fabienne SCHOLLHAMMER, Anne CARDINAL, Astrid HUGUENIN, Elisabeth ROBERT-DEHAULT.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le CCHM (six titulaires) : André NOIROT, Karine COLOMBO, Fabienne SCHOLLHAMMER, Gérard GROSLAMBERT, Yvette ROSSIGNEUX, Mokhtar KAHLAL, Anne CARDINAL.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour la commission départementale des espaces, des sites et des itinéraires : André NOIROT, Anne LEDUC, Fabienne SCHOLLHAMMER.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le comité de pilotage constitué dans le cadre de la convention entre le comité départemental olympique et sportif et la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du conseil départemental : Paul FLAMERION et Mokhtar KAHLAL.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative : Paul FLAMERION et Mokhtar KAHLAL.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le centre régional d'information jeunesse de Champagne-Ardenne : Mokhtar KAHLAL.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour la maison des jeunes et de la culture de Saint-Dizier : Madame ROBERT-DEHAULT.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Je crois que François CORNUT-GENTILE y était auparavant.

M. le PRESIDENT : Il est vrai que comme vous devez être membre de droit, si vous souhaitez qu'un autre élu bragard soit désigné, nous pouvons parfaitement changer la liste.

Mme Rachel BLANC : Je veux bien me porter candidate.

M. le PRESIDENT : Très bien. Nous avons donc la candidature de Rachel BLANC.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le conseil départemental de l'insertion et de l'activité économique : Rachel BLANC.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour la commission départementale de l'emploi et de l'insertion : Jean-Michel FEUILLET comme titulaire et Astrid HUGUENIN comme suppléante.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le comité de l'aide médicale d'urgence, des transports sanitaires et de la permanence des soins : Rachel BLANC.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le conseil départemental de la protection de l'enfance : Catherine PAZDZIOR.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le conseil de famille des pupilles de l'État : Karine COLOMBO et Astrid HUGUENIN.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

M. le PRESIDENT : Nous abordons maintenant les conseils d'administration des établissements d'hébergement pour personnes âgées :

- pour Arc-en-Barrois : Stéphane MARTINELLI, Yvette ROSSIGNEUX, Marie-Claude LAVOCAT ;

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour Châteauvillain : Stéphane MARTINELLI, Yvette ROSSIGNEUX et Marie Claude LAVOCAT ;

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour Doulaincourt : Astrid HUGUENIN, Brigitte FISCHER-PATRIAT, Nicolas LACROIX ;

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour Fayl-Billot : Véronique MICHEL, Bernard GENDROT, Mireille RAVENEL ;

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour Nogent : Anne-Marie NEDELEC, Francis ARNOUD, Catherine PAZDZIOR ;

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour Poissons : Fabienne SCHOLLHAMMER, Bruno SIDO, Anne LEDUC ;

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour Sommevoire : Anne LEDUC, Laurent GOUVERNEUR, Jean-Michel FEUILLET ;

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le conseil de surveillance du centre hospitalier de la Haute-Marne : Rachel BLANC

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Je siégeais jusqu'à présent mais je ne vois pas d'inconvénient à ce que Rachel me remplace.

M. le PRÉSIDENT : Vous continuerez de siéger en tant que représentante du Président tandis que Rachel BLANC siègera en tant que membre du conseil départemental.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour l'association Haut-Marnaise pour les émigrés, nous avons trois candidatures : Mokhtar KAHLAL, Jean-Michel FEUILLET et Luc HISPART.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour l'association haut-marnaise pour l'aide familiale de Chaumont : Karine COLOMBO.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour l'association pour l'aide aux mères et aux familles à domicile de Saint-Dizier : Laurence ROBERT-DEHAULT.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le comité départemental de la ligne nationale française contre le cancer : Véronique MICHEL.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le centre régional d'études d'action et d'information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité : Rachel BLANC.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour l'observatoire régional de la santé de Champagne-Ardenne : Rachel BLANC.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour la commission régionale pour l'intégration et la lutte contre les discriminations : Jean-Michel FEUILLET.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le comité régional pour l'élaboration du programme régional d'accès à la santé : Rachel BLANC.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour la commission départementale de l'accueil des jeunes enfants : Karine COLOMBO et Yvette ROSSIGNEUX.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le conseil départemental d'accès aux droits : Bernard GENDROT.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour la conférence du territoire sud Champagne-Ardenne : nous avons la candidature de Karine COLOMBO en tant que titulaire mais personne ne s'est manifesté en tant que suppléant. Il s'agit pourtant d'un organisme important. Madame CARDINAL, vous étiez suppléante : souhaitez-vous renouveler votre mandat ? Très bien.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour la société anonyme d'économie mixte pour l'exploitation du mémorial Charles De Gaulle à Colombey-les-deux-Eglises : le représentant du Président sera Stéphane MARTINELLI et je propose Paul FOURNIÉ en tant que deuxième membre.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour l'association initiatives Haute-Marne : Mireille RAVENEL comme titulaire et Elisabeth ROBERT-DEHAULT comme suppléante.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le syndicat mixte du pôle technologique de Haute-Champagne (six titulaires) : Anne-Marie NEDELEC, Nicolas LACROIX, Bernard GENDROT, André NOIROT, Mireille RAVENEL, Paul FOURNIÉ.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le syndicat d'aménagement touristique du lac du Der-Chantecoq (sept titulaires) : Anne LEDUC, Mokhtar KAHLAL, Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Jean-Michel FEUILLET, Fabienne SCHOLLHAMMER, Rachel BLANC, Luc HISPART.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour l'association habitat et développement, présidée par Yvette ROSSIGNEUX et dont nous devons renouveler les membres, sont candidats : Céline BRASSEUR, Yvette ROSSIGNEUX, Brigitte FISCHER-PATRIAT, Nicolas FUERTES. Il manque donc deux membres, sachant que les débats dans cet organisme concernent les territoires et l'amélioration de l'habitat. Ceci étant, s'il n'y a pas d'autres candidatures, nous resterons à quatre membres.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le CAUE (six titulaires) : Céline BRASSEUR, Yvette ROSSIGNEUX, Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Anne LEDUC, Brigitte FISCHER-PATRIAT, Astrid HUGUENIN. Nous avons également la candidature de Luc HISPART.

Après discussions hors micro, Astrid HUGUENIN retire sa candidature au profit de Luc HISPART.

En l'absence d'autres candidatures, la proposition est validée.

- pour le conseil d'administration d'Hamaris (six titulaires) : André NOIROT, Nicolas FUERTES, Anne-Marie NEDELEC, Luc HISPART, Gérard GROSLAMBERT, Yvette ROSSIGNEUX, Bertrand OLLIVIER. Il y a donc un candidat de trop.

Monsieur HISPART retire sa candidature.

En l'absence d'autres candidatures, la proposition est validée.

- Toujours sur le conseil d'administration d'Hamaris, pour le collège des personnalités qualifiées désignées par le conseil départemental, je vous propose Madame Anne-Marie GORSE, Monsieur Robert COSTENZA, Madame Marie-Josée RUEL, Monsieur Thierry DEGLIN et Madame Évelyne CORREANI. Je vous propose également deux élus d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI en la personne de Madame Sophie DELONG, maire de Langres et de Monsieur Jean-Jacques BAYER, maire de Les Portes du Der. Nous avons aussi à désigner un autre membre représentant une association œuvrant dans le domaine de l'insertion. Je propose la candidature de Monsieur François ROBIN, Président de Tremplin 52.

Nicolas FUERTES : Parmi les personnalités qualifiées, Madame Marie-Josée RUEL ne vient jamais aux conseils d'administration depuis plus de deux ans. Elle n'est venue qu'une fois et nous ne l'avons plus vue depuis fin 2015.

M. le PRESIDENT : Elle ne m'a pas fait part de sa volonté de se retirer du conseil d'administration, d'où cette proposition.

En l'absence d'autres candidatures, la proposition est validée.

- pour l'observatoire départemental d'équipement commercial : Fabienne SCHOLLHAMMER et Luc HISPART comme titulaires, Mireille RAVENEL et Brigitte FISCHER-PATRIAT comme suppléantes.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour la commission départementale des aides publiques au logement : Yvette ROSSIGNEUX comme titulaire et Catherine PAZDZIOR comme suppléante.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le conseil d'administration de la maison départementale du tourisme, nous avons sept candidats pour six représentants : Stéphane MARTINELLI, Marie-Claude LAVOCAT, Yvette ROSSIGNEUX, Jean-Michel RABIET, Anne LEDUC, André NOIROT, Nicolas FUERTES. Un de ces sept candidats accepte-t-il de se retirer ? Monsieur FUERTES retire sa candidature : très bien.

En l'absence d'autres candidatures, la proposition est validée.

M. le PRESIDENT : Trois autres membres rentreront directement au conseil d'administration, à savoir en premier lieu la représentante du Président, qui sera très vraisemblablement candidate à la présidence et que je soutiens en la personne de Fabienne SCHOLLHAMMER. Le vice-président en charge du tourisme Monsieur GOUVERNEUR siègera aussi au sein de ce conseil d'administration, tout comme la présidente de la commission Brigitte FISCHER-PATRIAT.

- pour l'association des gîtes et chambres d'hôtes labellisés en Haute-Marne, nous avons quatre candidatures pour trois postes au conseil d'administration : Brigitte FISCHER-PATRIAT, Mireille RAVENEL, Céline BRASSEUR et Nicolas FUERTES.

M. le PRESIDENT : Si personne ne se désiste, je vous propose la candidature de trois membres, à savoir celle de Brigitte FISCHER-PATRIAT, celle de Mireille RAVENEL et celle de Céline BRASSEUR.

Nous allons donc passer au vote. Des bulletins vous sont distribués. Je vous rappelle que je propose la candidature de Brigitte FISCHER-PATRIAT, de Mireille RAVENEL et de Céline BRASSEUR mais vous êtes naturellement libres d'inscrire les trois noms que vous souhaitez.

Il est procédé à un vote.

VOTE

Madame FISCHER-PATRIAT :	28 voix
Madame RAVENEL :	31 voix
Madame BRASSEUR :	14 voix
Monsieur FUERTES :	16 voix

M. le PRESIDENT : La majorité absolue étant de 18 voix...

Mme Anne-Marie NEDELEC : Il faut tenir compte de la majorité absolue des suffrages exprimés, à savoir en l'occurrence 16 voix puisqu'il y avait 31 votants

M. le PRESIDENT : Sont donc élus Madame FISCHER-PATRIAT, Madame RAVENEL et Monsieur FUERTES. Je vous le dis : je regrette que l'on se prive ainsi de compétences. Je crois qu'il ne faut pas tout mélanger. Madame BRASSEUR connaissait bien les sujets sur les gîtes et je déplore que les membres de la majorité n'aient pas suivi ce vote. J'en prends acte mais je pense que nous aurons d'autres occasions où cette majorité devra être davantage soudée. Il est vraiment dommage de se priver ainsi de compétences en regardant un peu trop loin dans l'histoire.

M. Nicolas FUERTES : Je remercie, pour ma part, les membres de la majorité ainsi que les autres membres. Comme vous l'avez rappelé en début de séance, Monsieur le Président, nous sommes une assemblée territoriale et non pas une assemblée politique. Or ce genre de sujets n'a pas besoin de se traiter au travers de politique politicienne.

M. le PRESIDENT : Je n'ai pas l'habitude de faire de la politique Monsieur FUERTES : je parlais de compétences en matière de gîtes. C'est tout. Je n'ai jamais parlé de politique.

Nous poursuivons :

- pour les logis de France (deux titulaires) : nous avons la candidature de Marie-Claude LAVOCAT et Gérard GROSLAMBERT.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

Je suspends la séance pour le sujet suivant et j'invite la majorité à se retrouver à la villa Schneider.

La séance est suspendue.

M. le PRESIDENT : Nous reprenons la séance.

Concernant le concours départemental des villes, villages et maisons fleuries, nous devons désigner un président de jury pour chacun des trois arrondissements. Je vous propose la candidature de Monsieur Michel BERTHELMOT pour l'arrondissement de Chaumont et la candidature d'Astrid HUGUENIN pour l'arrondissement de Saint-Dizier. Deux candidatures se sont manifestées pour l'arrondissement de Langres : celle de Mireille RAVENEL et celle de Nicolas FUERTES.

M. Nicolas FUERTES : Je retire ma candidature.

M. le PRESIDENT : Merci Monsieur FUERTES. S'il n'y a pas d'autres candidatures, nous pouvons donc considérer que les présidents de ces trois jurys seront Monsieur BERTHELMOT, Madame HUGUENIN et Madame RAVENEL.

- pour le comité technique pour le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées : nous avons la candidature Brigitte FISCHER-PATRIAT.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour l'assemblée générale et le conseil d'administration du GIP de préfiguration du parc national entre Champagne et Bourgogne, je serai moi-même candidat comme titulaire et Jean-Michel RABIET sera suppléant.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour l'union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative de la Haute-Marne : Yvette ROSSIGNEUX.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour l'assemblée générale du comité régional du tourisme de Champagne-Ardenne : Yvette ROSSIGNEUX.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN), nous avons reçu cinq candidatures pour être titulaire : Fabienne SCHOLLHAMMER, Bernard GENDROT, Véronique MICHEL, Anne-Marie NEDELEC et Nicolas FUERTES, Céline BRASSEUR étant la représentante du Président par arrêté.

Mme Karine COLOMBO : La question se pose peut-être de la candidature de Nicolas FUERTES puisqu'il fait lui-même partie de l'Éducation nationale.

M. le PRESIDENT : Le problème ne se pose pas vraiment puisque les sujets propres aux lycées ne sont pas traités dans cette instance.

- toujours pour le conseil départemental de l'Éducation nationale, nous proposons pour les personnalités qualifiées Monsieur Jean-Jacques BAYER en tant que titulaire et Monsieur Michel BERTHELMOT en tant que suppléant.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- nous avons également quatre candidats pour cinq places de suppléants : Brigitte FISCHER-PATRIAT, Paul FLAMERION, Gérard GROSLAMBERT, André NOIROT.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

M. le PRESIDENT : Il nous restera donc un poste vacant de suppléant au CDEN.

- pour le conseil académique de l'Éducation nationale : Véronique MICHEL et Céline BRASSEUR comme titulaires, Nicolas FUERTES et Karine COLOMBO comme suppléants.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le conseil de perfectionnement du CFA interprofessionnel de Chaumont : Gérard GROSLAMBERT.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour l'institution chaumontaise Oudinot : Céline BRASSEUR ;

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour l'institution du Sacré Cœur : Nicolas FUERTES.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour l'ESTIC de Saint-Dizier : Jean-Michel FEUILLET.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le conseil d'administration du lycée horticole et du paysage de Fayl-Billot : Véronique MICHEL comme suppléant et Bernard GENDROT comme suppléant.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le conseil d'administration du pôle d'enseignement agricole public Edgard Pisani à Choignes : Brigitte FISCHER-PATRIAT comme titulaire et Paul FLAMERION comme suppléant.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le collège de Bourbonne-les-Bains : André NOIROT et Elie PERRIOT comme titulaires, Mireille RAVENEL et Géraldine THIVET comme suppléantes.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le collège Louis Bruntz de Bourmont : Fabienne SCHOLLHAMMER et Béatrice BOURG comme titulaires, Bruno SIDO et Damien THIERIOT comme suppléants.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le collège de Chalindrey : Bernard GENDROT et Bernard DONNET comme titulaires, Véronique MICHEL et Angélique AIGNELOT

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le collège de Châteauvillain : Marie-Claude LAVOCAT et Jean-Michel CAVIN comme titulaires, Stéphane MARTINELLI et Josette DEMANGEOT.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le collège Camille Saint-Saëns de Chaumont : Gérard GROSLAMBERT et Karine COLOMBO comme titulaires, Joël CLEMENT et Corinne MUTZ comme suppléants.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le collège Louise Michel de Chaumont : Céline BRASSEUR et Henri CUNIE comme titulaires, Paul FOURNIÉ et Céline GUILLEMIN comme suppléants.

M. Paul FOURNIÉ : Comme j'enseigne désormais en collège, je ne souhaite plus être suppléant. Je propose pour me remplacer la candidature de Monsieur Guillaume GODIN.

M. le PRESIDENT : Très bien.

En l'absence d'autres candidatures, la proposition est validée.

- pour le collège La Rochotte de Chaumont : Paul FLAMERION et Catherine PAZDZIOR comme titulaires, Patrick VIARD et Florence DELFOUR comme suppléants.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le collège René Rollin de Chevillon : Nicolas CONVOLTE et Nadine MARCHAND comme titulaires, Alban CABARTIER et Dominique CALDON comme suppléants.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le collège de Colombey-les-deux-Eglises : Stéphane MARTINELLI et Josette DEMONGEOT comme titulaires, Marie-Claude LAVOCAT et Jean-Michel CAVIN.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le collège Jouffroy d'Abbans à Doulaincourt : Brigitte FISCHER-PATRIAT et Etienne MARASI comme titulaire, Nicolas LACROIX et Bernadette HASSELBERGER comme suppléants.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le collège Les Trois Provinces à Fayl-Billot : Véronique MICHEL et Angélique AIGNELOT comme titulaires, Bernard GENDROT et Bernard DONNET comme suppléants ;

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le collège Marie Calvès à Froncles : Brigitte FISCHER-PATRIAT et Bernadette HASSELBERGER comme titulaires, Nicolas LACROIX et Etienne MARASI comme suppléants.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le collège Joseph Cressot de Joinville : Astrid HUGNENIN et Bertrand OLLIVIER comme titulaires, Sandrine JEAN-DIT-PANNEL, Jean-Pierre THANIER comme suppléants.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le collège Les Franchises de Langres : Anne CARDINAL et Nicolas FUERTES comme titulaires, Marie-Christine BLONDEL et Didier JANNAUD comme suppléants.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le collège Jean Renoir à Montier-en-Der : Anne LEDUC et Fanny FLINOIS comme titulaires, Laurent GOUVERNEUR et Emmanuel GAUPILLAT comme suppléants.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le collège Françoise Dolto de Nogent : Véronique MICHEL et Anne-Marie NEDELEC comme titulaires, Marie-Josée RUEL et Nicolas LACROIX comme suppléants..

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le collège de Prauthoy : Jean-Michel RABIET et Patricia MIQUEE comme titulaires, Yvette ROSSIGNEUX et Patrick BERTHELON comme suppléants.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le collège Anne Franck de Saint-Dizier : Rachel BLANC et Stéphane CAPUT comme titulaires, Dominique KENNEL et Madeleine ADDENET comme suppléantes.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le collège Louis Ortiz de Saint-Dizier : Jean-Michel FEUILLET et Mokhtar KAHLAL comme titulaires, Hugues-Alexandre NICOLAS et Domithile GUINOISEAU comme suppléants.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le collège Camille Flammarion de Val-de-Meuse : Mireille RAVENEL et Géraldine THIVET comme titulaire, André NOIROT et Elie PERRIOT comme suppléants.

Mme Mireille RAVENEL : Dans la mesure où Géraldine THIVET ne répond jamais, il serait peut-être souhaitable de faire passer André NOIROT comme titulaire.

M. le PRESIDENT : Très bien : Monsieur NOIROT devient donc titulaire et Madame

THIVET suppléante.

En l'absence d'autres candidatures, la proposition est validée.

- pour le collège La Noue de Saint-Dizier : Jean-Michel FEUILLET et Rachel BLANC comme titulaires, Hugues-Alexandre NICOLAS et Domithile GUINOISEAU comme suppléants.

M. Luc HISPART : Est-il toujours impératif de résider dans la circonscription électorale pour être candidat ? En effet, si nous n'avons pas de collège dans notre circonscription, tous nos enfants vont au collège de La Noue. J'aurais donc souhaité pouvoir être candidat si cela était possible.

M. le PRESIDENT : Non. Vous n'avez pas besoin d'habiter dans la circonscription. Souhaitez-vous être candidat ?

M. Luc HISPART : Il y a trois ans je n'avais pas pu candidater du fait de cette clause...

M. le PRESIDENT : Vous êtes donc candidat pour être titulaire ? Très bien. Nous avons donc trois candidats pour deux places : Monsieur FEUILLET, Madame BLANC et Monsieur HISPART. Je vous propose la candidature de Monsieur FEUILLET et de Madame BLANC. Si personne ne se désiste, nous passons au vote.

M. Luc HISPART : Je me désiste.

M. le PRESIDENT : Merci Monsieur HISPART. Parmi les Bragards, savez-vous si l'un des suppléants n'assiste que pas ou peu aux réunions ?

Une intervenante : *[intervention hors micro inaudible]*

M. le PRESIDENT : Très bien. Et Monsieur HISPART devient donc suppléant. C'est noté.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

- pour le collège de Wassy : Laurent GOUVERNEUR et Emmanuel GAUPIILLAT comme titulaires, Anne LEDUC et Fanny FLINOIS comme suppléantes.

En l'absence d'autres candidatures, cette proposition est validée.

Nous en avons donc terminé avec cet exercice. Le conseil départemental pourra

être représenté partout. Je vous remercie.

Mme Mireille RAVENEL : Je souhaiterais revenir sur les représentations dans les EHPAD. Pour Val-de-Meuse par exemple, l'établissement est géré par le CCAS et nous n'avons pas de représentation. Le Département ne pourrait-il pas disposer d'un droit de regard au conseil d'administration ?

M. le PRESIDENT : Je vais laisser Madame LAVOCAT vous répondre.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Aucun EHPAD en Haute-Marne n'est géré par le Département mais pour le reste, je suis franchement incapable de vous répondre. Nous figurons dans tous les EHPAD, sauf à Nogent où ne siégeons que dans un seul. Tout dépend des statuts de l'établissement.

Mme Yvette ROSSIGNEUX : L'EHPAD de Percey-le-Pautel est géré par une association, ce qui n'empêche pas qu'il existe des représentants du Département.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Encore une fois, cette représentation est prévue dans les statuts.

Mme Mireille RAVENEL : Pour ma part, j'ai fait partie du conseil d'administration de l'EHPAD de Val-de-Meuse lorsqu'il s'agissait encore d'un foyer logement/maison de retraite. Nous invitons systématiquement le conseil général mais j'ignore si c'était par nécessité ou par courtoisie. Il me semblerait assez naturel que nous soyons informés de ce qui s'y passe. Or lorsqu'il m'arrive d'être contactée par des personnes ayant des doléances, je ne sais pas du tout comment leur répondre ni de quoi il en retourne. Il faut bien voir que le Département verse quand même des subsides à tous ces EHPAD.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Non. Il ne verse pas de subventions aux EHPAD.

Mme Mireille RAVENEL : Il ne verse peut-être pas de subventions mais il contribue toutefois au fonctionnement.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Il le fait effectivement par le biais de l'APA ainsi que par la tarification.

M. le PRESIDENT : Il est vrai que la tarification revient au conseil départemental. Pour le reste, nous allons vérifier ce que prévoient les statuts de ces différentes structures et nous vous apporterons une réponse.

M. Bruno SIDO : L'explication est relativement simple, en ce sens que les deux

EHPAD que vous évoquez relèvent des CCAS des communes. Ce ne sont pas des EHPAD publics comme les autres et c'est la raison pour laquelle nous n'y avons pas d'administrateurs.

M. Nicolas FUERTES : Par ailleurs, nous n'avons voté que pour un des deux collèges de Langres.

M. le PRESIDENT : Les représentants sont les mêmes dans les deux cas.

M. Bertrand OLLIVIER : Il existe manifestement un problème sur les EHPAD puisque celui de Joinville a également été oublié alors que nous avons auparavant un représentant du conseil départemental.

M. le PRESIDENT : Ces représentants siègent directement par voie d'arrêté du Président.

M. Bertrand OLLIVIER : La règle gagnerait certainement à être clarifiée.

M. le PRESIDENT : C'est noté.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Justement, une commission consultative paritaire départementale concernant les assistantes maternelles a lieu le 5 décembre prochain. Nous continuons pour le moment avec les anciennes nominations mais il ne faudra pas tarder à revérifier ces éléments car le « vivier » des participants est issu des membres de l'ancienne cinquième commission. Or cette commission s'est désormais beaucoup dégarnie. Nous aurons également besoin de personnes pour le conseil d'administration de la MDPH. Il est important que les personnes nommées assistent bien à toutes les réunions. Votre présence est indispensable pour que nous puissions statuer sur de nombreux sujets. Je souhaitais donc faire passer ce message : si vous vous engagez, engagez-vous sérieusement.

M. le PRESIDENT : Nous nous trouvons effectivement dans une période de transition puisqu'en attendant que tous les membres soient renommés, les anciens membres continuent l'exercice. Tout devrait toutefois rentrer dans l'ordre très rapidement.

Modification du tableau des effectifs

Rapport n° I – 4

M. le PRESIDENT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif à la

modification du tableau des effectifs. Plusieurs mouvements d'entrée et de sortie des effectifs ont eu lieu depuis le 1^{er} novembre. Il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel départemental.

Afin de pourvoir au poste de directeur de cabinet dans les meilleurs délais, il est par ailleurs nécessaire de modifier ce même tableau. À effectif constant, le tableau des effectifs avant et après ces ajustements est, pour votre parfaite information, présenté en annexe 1. Il reprend la liste intégrale des postes sur emplois permanents, soit un total de 905 postes, dont 59 seront vacants au 1^{er} décembre. Ces chiffres reflètent une dynamique de « *turn over* » important qui trouve son origine principale dans les nombreux départs en retraite successifs. Sont mentionnés également, le nombre d'assistants familiaux (206) et de contrats uniques d'insertion (8) en annexe 2.

Je vous propose donc de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport. Comme évoqué dans mon discours introductif, le passage de deux à trois postes au Cabinet va me permettre dès la semaine prochaine d'accueillir le nouveau directeur de Cabinet. Une période de tuilage aura lieu avec Monsieur TERROLLION, qui exerce jusqu'à aujourd'hui les fonctions de directeur de Cabinet à mes côtés. Je souhaite l'en remercier, tant il est vrai que depuis ma prise de fonctions le 6 novembre, il a joué un rôle très important pour m'accompagner au quotidien. Le Cabinet exerce une mission essentielle dans les relations aussi bien avec l'extérieur qu'en interne. Il constitue surtout la porte d'entrée directe de l'ensemble des élus de la majorité comme de l'opposition.

J'accueillerai donc dès lundi le nouveau directeur de Cabinet. Une équipe sera constituée autour de lui avec Monsieur TERROLLION et Madame MENET. Monsieur TERROLLION partira en congé de formation d'ici la fin de l'année et l'équipe sera donc à nouveau modifiée au 1^{er} janvier 2018.

M. Nicolas FUERTES : Le Cabinet va donc passer de deux à trois personnes. Est-ce bien cela ?

M. le PRESIDENT : Tout à fait. Monsieur TERROLLION sera présent jusqu'à la fin de l'année. Le deuxième membre est Véronique MENET tandis que vous connaîtrez lundi prochain le nom du nouveau directeur de Cabinet.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

M. le PRESIDENT : L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance. Nous reprendrons dans cinq minutes avec l'ordre du jour de la commission permanente.

La séance est levée.

Le procès-verbal, arrêté le 15 décembre 2017,

Le Président du conseil départemental



Nicolas LACROIX

Le Vice-Président - Questeur
Secrétaire de séances



Gérard GROSLAMBERT